



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

PROJET

Annexe à la décision
n° 25-055-D

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Syndicat Départemental EAU47
Bâtiment B
997 avenue du Docteur Jean Bru
47031 AGEN
Tél : 05 53 68 44 00
Profil d'Acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Geneviève LE LANNIC, Présidente

B - Identification du titulaire du marché public

PURE ENVIRONNEMENT SAS
440 rue James Watt – Tecnosud
Imm Quartz
66100 PERPRIGNAN
Tél : 04 68 68 58 48
secretariat@pure-environnement.com

Laurent MORENO, Président

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux avenue Mondenard et rue Lafayette – Commune de Nérac – Territoire d'Albret – Groupe 1 : Réseau d'eau potable et Groupe 2 : Réseau d'assainissement collectif

Contrat n°020-2020

■ **Date de la notification du marché public :** 7 septembre 2020

■ **Durée d'exécution du marché public :** 24 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- **Montant HT : 17 175,45 €** (Groupe 1 Réseau AEP 6 925,05 € + Groupe 2 Réseau AC 10 250,40 €)
- **Montant TTC : 20 610,54 €**

AR Prefecture

047-254702491-20250516-25_055_D-AU

Reçu le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025

GROUPE 1 : Réseau AEPTaux de rémunération : **t = 12,591%**Montant H.T. Provisoire : **C₀ = 55 000,00 €**

Missions	Taux de rémunération de chaque mission	Forfait rémunération provisoire
AVP	27,43 %	1 899,54 €
PRO	24,19 %	1 675,17 €
ACT	18,23 %	1 262,44 €
VISA	1,99 %	137,81 €
DET	24,19 %	1 675,17 €
AOR	3,97 %	274,92 €
TOTAL H.T.	100%	6 925,05 €

GROUPE 2 : Réseau ACTaux de rémunération : **t = 8,542%**Montant H.T. Provisoire : **C₀ = 120 000,00 €**

Missions	Taux de rémunération de chaque mission	Forfait rémunération provisoire
AVP	37,08 %	3 800,85 €
PRO	19,51 %	1 999,85 €
ACT	17,68 %	1 812,27 €
VISA	1,34 %	137,36 €
DET	21,71 %	2 225,36 €
AOR	2,68 %	274,71 €
TOTAL H.T.	100%	10 250,40 €

Montant H.T. base Groupe 1 - AEP : 6 925,05 €

Montant H.T. base Groupe 2 – AC : 10 250,40 €

Montant initial total H.T. (G1 + G2) : 17 175,45 €**D - Objet de l'avenant****■ Modifications introduites par le présent avenant :****1 - Passage au forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre sur la base de son étude Projet :**

La modification n°2 a pour **but le passage au forfait** définitif du maître d'œuvre sur la base du montant de son étude d'Avant-projet et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Le maître d'œuvre **PURE ENVIRONNEMENT** a remis son PROjet en MAI 2021, il s'est engagé sur le montant du coût prévisionnel définitif des travaux de 285 937,72 € HT.

Conformément à l'article 2.1.2. « Forfait de rémunération – Clause de réexamen » du CCAP, prévue dans le marché initial.

2 – La résiliation du marché après la phase PRO

La résiliation du marché est due aux contraintes liées au retard pris par la commune dans le projet d'aménagement de voirie (toujours aucune étude engagée à ce jour par la commune).

Conformément à l'article 31.3 « Arrêt de l'exécution des prestations » du CCAG PI (2009).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : Oui

AR Prefecture

047-254702491-20250516-25_055_D-AU

Reçu le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025

GROUPE 1 : Réseau AEPTaux de rémunération : $t = 12,591\%$ Montant H.T. Provisoire : $C_0 = 81\,907,12\,€$

Missions	Taux de rémunération de chaque mission	Forfait rémunération Définitif
AVP	27,43 %	2 828,84 €
PRO	24,19 %	2 494,70 €
ACT	18,23 %	1 880,05 €
VISA	1,99 %	205,23 €
DET	24,19 %	2 494,70 €
AOR	3,97 %	409,42 €
TOTAL H.T.	100%	5 323,54 €

GROUPE 2 : Réseau ACTaux de rémunération : $t = 8,542\%$ Montant H.T. Provisoire : $C_0 = 204\,030,60\,€$

Missions	Taux de rémunération de chaque mission	Forfait rémunération Définitif
AVP	37,08 %	6 462,41 €
PRO	19,51 %	3 400,26 €
ACT	17,68 %	3 081,32 €
VISA	1,34 %	233,54 €
DET	21,71 %	3 783,68 €
AOR	2,68 %	467,08 €
TOTAL H.T.	100%	9 862,67 €

Montant H.T. (AVP et PRO) Groupe 1 - AEP : 5 323,54 €

Montant H.T. (AVP et PRO) Groupe 2 - AC : 9 862,67 €

Montant à régler total H.T. (G1 + G2) : 15 186,21 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -1 989,24 €
- Montant TTC : -2 387,09 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -11,58 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 186,21 €
- Montant TTC : 18 223,45 €

■ Incidence sur le délai d'exécution du marché :

Sans objet

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Laurent Victor MORENO	Signature numérique de Laurent Victor MORENO Date : 2025.05.16 10:32:26 +02'00'	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AR Prefecture

047-254702491-20250516-25_055_D-AU

Reçu le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025